

L'occupation des sols et la gestion des ressources pastorales: aspects techniques et socio-institutionnels

Compte rendu et présentation des options du groupe de travail I

Président : Bagoudou Maidagi (*Ministère des Ressources Animales, Niamey/Niger*)

Rapporteurs : Pierre Hiernaux (*ILRI, Niamey/Niger*)

Rixta Lycklama à Nijeholt (*DED, Niamey/Niger*)

Eric Tielkes (*DED Niamey/Niger*)

INTRODUCTION

Une cinquantaine de participants s'était inscrite dans ce groupe de travail dont la première tâche fut de se scinder en deux sous-groupes qui ont finalement mené chacun de leur côté une réflexion sur l'ensemble du thème de travail. Les approches et conclusions des deux groupes ont divergé.

La démarche de l'un des sous-groupes a consisté à lister toutes les techniques sur lesquelles pouvaient porter les interventions des projets de développement soucieux d'influencer la gestion des ressources pastorales et celle de l'occupation des sols. Les techniques sont groupées en une dizaine de domaines qui sont examinés successivement en tâchant de déterminer les avantages et les inconvénients de chacune pour finalement dégager les perspectives d'utilisation de ces techniques et éventuellement adresser des recommandations aux différents partenaires au développement. La démarche de l'autre sous-groupe a été axée sur la distinction des zones pastorales et agro-pastorales. Options et contraintes d'intervention ont été identifiées pour chacune et ce travail a abouti à lister des perspectives d'application de chacune.

Ensuite, les deux sous-groupes ont tenté d'harmoniser leurs conclusions et finalement les modalités de mise en oeuvre des perspectives et recommandations n'ont été que très brièvement discutées.

Les domaines techniques examinés par le premier sous-groupe sont les modes de contrôle de la pâture avec une distinction entre :

- les modes fondés sur le contrôle de la charge ;
- les modes fondés sur un calendrier d'utilisation ;
- les modes de gestion associés à des aménagements anti-érosifs ;
- les fauches et émondages avec ou sans récoltes de foins et de feuillards ;
- la pâture directe ou après récolte des fourrages ;
- le stockage des résidus de culture ;
- les cultures fourragères.

A ces techniques de gestion des pâturages s'ajoute un seul type d'intervention en matière d'occupation des sols: le zonage ou la parcellisation, intervenant à l'échelle d'une grande unité territoriale (Etat, Région, département...) ou à celles de l'exploitation agricole ou des terroirs villageois.

LES TECHNIQUES DE GESTION DES PATURAGES

Les modes de gestion des parcours fondés sur le contrôle de la charge animale.

Il est admis qu'un contrôle de la charge animale autorise la maximisation de la production par unité de tête et contribue à gérer la pression de pâture. Cependant, la production par unité de fourrage ou de surface de parcours ne coïncide pas avec le maximum de production par tête. Le contrôle de la charge n'exclue pas non plus que les pressions de pâture soient excessives localement, à cause de la pâture préférentielle ou parce que la charge est maintenue trop élevée grâce à des intrants alimentaires. En outre, la variabilité spatio-temporelle des ressources exigerait d'important et fréquents ajustements de charge qui sont difficiles à gérer. Mais c'est surtout le coût économique et social très élevé de la mise en oeuvre de ce type de contrôle qui en limite l'application.

Finalemment, il est reconnu que l'application des techniques de gestion des ressources fourragères par un contrôle de la charge requiert une appropriation individuelle ou communautaire des ressources, et que l'ampleur de la variabilité spatio-temporelle des ressources en limite fortement l'application.

Les modes de gestion des parcours fondés sur le contrôle du calendrier d'usage.

Le contrôle du calendrier d'utilisation des parcours permet de ménager des périodes de repos nécessaires à la régénération de la végétation. Il permet aussi une meilleure valorisation des ressources fourragères en optimisant la croissance de l'herbe et l'ingestion fourragère. Il facilite la maîtrise de l'espace pastoral et contribue à responsabiliser les utilisateurs qui se partagent ces ressources tout en assurant un accès équitable à ces ressources. Cependant, la gestion des parcours par un contrôle du calendrier d'usage a un coût, au moins social: il faut organiser une surveillance de l'application et procéder à des réajustements périodiques du calendrier. En outre, la gestion des parcours par contrôle du calendrier d'usage peut entraîner de fortes charges instantanées potentiellement néfastes (ou favorables) à la production et à la composition floristique des parcours. La concentration du cheptel qui accompagne ces modes de gestion peut accroître les risques d'épidémie des maladies contagieuses du bétail. Le plus souvent ce contrôle s'effectue sans légitimité juridique, ce qui n'empêche pas cependant les risques d'exclusion d'usagers étrangers.

Finalemment, il est recommandé d'adapter et tester les modes de gestion basés sur le contrôle du calendrier d'usage à l'agro-écologie des parcours et aux objectifs de production. Et pour cela, de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des communautés agropastorales à contrôler le calendrier d'usage des parcours.

La gestion des parcours associée aux aménagements anti-érosifs ou forestiers

Les aménagements anti-érosifs et forestiers offrent souvent une opportunité de gestion concertée des ressources pastorales sur les terres aménagées. En effet les aménagements

visent une reconstitution du couvert végétal sur les parcours dégradés par une amélioration de l'utilisation des ressources en eau. La réhabilitation de l'agro-écosystème qui résulte des aménagements accroît et diversifie les disponibilités fourragères. En outre, les investissements consentis par les populations qui participent à ces aménagements constituent une base d'appropriation des ressources par les communautés. Mais cela constitue aussi un risque d'exclusion des populations non résidentes, et peut générer des conflits fonciers. Les aménagements et les modes de gestion associés peuvent aussi avoir des conséquences néfastes sur l'environnement, par exemple en favorisant la prolifération d'espèces non désirées. Le principal obstacle aux aménagements est leur coût de réalisation et d'entretien. Quant aux modes de gestion associés, leurs bénéfices doivent justifier les contraintes imposées à la libre utilisation des parcours et leur coût de mise en oeuvre.

Finalement, il est recommandé que les modes de gestion associés aux aménagements soient précédés d'analyse d'impact technique, écologique, économique et social, et aussi que les capacités des populations à initier et conduire de tels modes d'aménagement et de gestion soient renforcées.

Les récoltes fourragères sur les parcours et l'émondage des ligneux fourragers

Les coupes et conservation de foins, la récolte de pailles, l'émondage et la récolte de feuillards améliorent l'offre fourragère et permettent une intensification sélective de l'élevage (production laitière, embouche) pour quelques unités animales dont les déplacements sont réduits. C'est aussi une source de revenu potentielle. Néanmoins, les coupes pour le foin et l'émondage des arbres ne sont pas sans danger pour la dynamique du couvert végétal (appauvrissement du stock semencier des sols pour les annuelles) et pour l'écosystème pour lequel ils représentent une augmentation des exportations et un risque d'aggravation de l'érosion des sols. Pour les foins, les techniques de coupe, de conservation et de transport ne sont pas toujours appropriées. Mais ce sont surtout les besoins en main d'œuvre à une saison où les disponibilités en main d'œuvre limitent les activités agricoles et pastorales qui constituent le principal obstacle à la pratique des foins. Par contre, elle affecte moins la récolte de paille en saison sèche (qui présente aussi moins de risques écologiques) et l'émondage des arbres.

Finalement il est recommandé que la recherche analyse et teste plus avant les techniques d'émondage et que les capacités de contrôle des communautés rurales sur la gestion de leurs ressources soient renforcées (formation, sensibilisation, institutions).

Le contrôle des feux de brousse

Certes, la protection contre les feux de brousse permet d'éviter des pertes de fourrages, mais il est rappelé que pour les parcours composés d'herbacées pérennes (savanes soudaniennes mais aussi pâturages des plaines alluviales) l'incendie permet un accès plus aisé du bétail aux repousses de bonne qualité fourragère. Par ailleurs, la pratique contrôlée de feux précoces est un des moyens de lutte les plus efficaces contre les feux de brousse accidentels ou criminels.

Finalement, il est recommandé d'adapter des dispositifs de lutte contre les feux de brousse aux contextes agro-écologiques.

La gestion des résidus de culture

Les résidus de cultures, fanes des légumineuses, chaumes des céréales, constituent une

ressource fourragère importante pour l'élevage au Sahel par son volume croissant mais aussi par sa disponibilité en saison sèche prenant le relais des parcours utilisés en saison des pluies. Les fanes sont généralement récoltées et données sélectivement à certaines catégories d'animaux, mais une partie des chaumes est laissée aux champs pour une pâture directe, le plus souvent communautaire, sur la base d'une réciprocité d'accès. Ce mode d'utilisation à l'avantage de prolonger la période de bonne disponibilité fourragère en saison des pluies sur le début de la saison sèche. La pâture directe favorise la sélectivité fourragère des animaux qui ingèrent les organes de meilleure qualité et recyclent les autres sur place. Ce recyclage allié au dépôt des excréments et au piétinement favorise un recyclage de la matière organique et des éléments minéraux à moindre coût. La pâture directe minimise aussi les coûts d'exploitation des résidus de culture (pas de récolte, transport ni conservation). D'un autre côté, elle entraîne des pertes de fourrage par piétinement et peut être source de conflits intra ou inter communautaires.

Enfin, il est recommandé à la recherche d'évaluer les avantages et inconvénients des différentes formes d'utilisation des résidus de récolte dans différents systèmes de gestion, et aux projets de développement de sensibiliser les producteurs sur les bénéfices des différentes options d'utilisation des résidus de culture pour la fertilité des sols et l'affouragement du bétail.

Le développement des cultures fourragères

Le développement des cultures fourragères permettrait d'augmenter les disponibilités fourragères et leurs qualités ce qui ouvrirait des possibilités d'intensification sélective de l'élevage. En outre ce développement diversifierait les productions et les pratiques culturales. Et pour les légumineuses offre une source biologique d'azote. Bien sûr, ces avantages ont des revers, la disponibilité des terres de culture est une contrainte, tout comme la main d'œuvre et les investissements indispensables aux techniques de production et de conservation des produits (semences, traitement phytosanitaires, magasins).

Enfin, il est recommandé que la recherche étudie systématiquement la rentabilité des cultures fourragères dans les différents systèmes de production et que les projets de développement renforcent les capacités techniques des producteurs en matière de production, conservation et utilisation des cultures fourragères.

L'INTERVENTION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN MATIERE D'OCCUPATION DES SOLS

Le travail du groupe n'a porté, faute de temps, que sur un seul aspect de l'occupation des sols sur lequel interviennent les projets de développement : le zonage ou attribution des sols. Cet aspect a été envisagé à différentes échelles: celui de la nation, celui des régions politiques et administratives, et celui des terroirs villageois. Le niveau national fait référence à des dispositions légales ou administratives pour la gestion des ressources naturelles en fonction d'un découpage territorial à l'échelle nationale (ex 'Zone pastorale' au Niger, Réserves Sylvopastorales au Sénégal...). Le niveau des régions politiques et administratives fait référence aux plans d'aménagement régionaux. Enfin le niveau des terroirs villageois fait références aux plans d'aménagement concertés des terroirs.

D'une façon générale, il est recommandé à la recherche et aux services techniques de conjuguer leurs efforts pour développer des outils de prévision et de planification utile au développement des filières de l'élevage. En particulier, il est recommandé la constitution de systèmes d'information géographiques et la mise au point de modèles de simulation bio-économiques qui permettent d'évaluer et tester les innovations techniques et les politiques de développement.

Le zonage au niveau national

Le zonage national et les dispositions légales ou administratives qui l'accompagnent visent à mieux respecter les vocations agro-écologiques des régions naturelles du pays et tentent d'adapter les législations aux modes d'exploitations dominants dans chaque région. Mais cela introduit en même temps une rigidité qui s'adapte mal à la diversité des modes d'exploitation et à leur dynamique. Ce mode de partition et de législation particulière porte un risque d'iniquité dans l'accès aux ressources naturelles en fonction de l'origine géographique (pas de statut foncier pastoral).

Enfin, il est recommandé que la planification du développement rural privilégie une approche décentralisée qui facilite l'intégration des pratiques d'élevage aux échelles locales (codes locaux), régionales, nationales et internationales. Il est aussi recommandé que les dispositions administratives et juridiques reconnaissent la pâture comme une forme de mise en valeur des ressources naturelles communes.

Le zonage au niveau des unités politiques et administratives

Comme au niveau national les zonages des plans d'aménagement régionaux et dispositions administratives associées visent une exploitation optimale des potentialités de la région. Lorsque la planification est concertée, elle constitue une base pour l'implication des collectivités décentralisées dans la gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, le zonage facilite l'évaluation préalable de l'impact des aménagements et infrastructures. Néanmoins, ce zonage est une contrainte à la dynamique de l'occupation des sols et à la mobilité régionale du bétail. Il pose aussi le problème de l'intégration entre les zones avec les risques de déséquilibre et de polarisation (déséquilibres dans les infrastructures de communication, d'éducation et de santé au détriment des zones d'élevage).

Enfin, il est recommandé que les dispositions administratives et l'arsenal juridique mis en oeuvre pour planifier le développement rural s'attachent à renforcer l'égalité d'accès aux ressources et à éviter l'exclusion des minorités, en particulier des populations pastorales. Il est aussi recommandé que la planification régionale intègre l'amélioration concertée de la filière de production et commercialisation des produits de l'élevage y compris par la sécurisation des couloirs de passage et l'aménagement de zones d'accueil ou de repli du bétail.

Le zonage au niveau des terroirs villageois

Il est reconnu que la planification villageoise constitue le principe d'une meilleure exploitation des ressources naturelles sur la base d'une responsabilisation des acteurs (prise en charge des infrastructures locales et de leur entretien) et surtout d'une concertation entre eux. A ce titre le plan de terroir peut être un outil pour la résolution des conflits. Sa réalisation comporte néanmoins des risques de repli communautaire, d'exclusion des minorités, de marginalisation de l'élevage dans les terroirs agro-

pastoraux et aussi des risques de favoriser l'appropriation individuelle des ressources par des groupes ou personnalités influentes, soit autant de risques de générer des conflits.

Enfin, il est recommandé que l'établissement concerté de codes locaux de gestion des ressources naturelles soit encouragé.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Outre les recommandations spécifiquement adressées à la recherche, les perspectives et recommandations formulées par le groupe de travail s'adressent aux états, aux services techniques et à la société civile des pays de Sahel, en général, et plus spécifiquement, aux projets de développement rural et associations professionnelles de l'élevage.

Les modes de mise en oeuvre comportent des actions de sensibilisation, information et formation dans les domaines techniques (capacités des communautés à opérer des choix techniques), mais aussi économiques (informations sur les filières) et juridiques. Une forme privilégiée de ces actions consisterait à procéder à une évaluation participative des pratiques de l'élevage.

La mise en oeuvre des recommandations passe aussi par la création de cadres de concertation à tous les niveaux depuis celui des communautés rurales jusqu'aux relations internationales. Il faut pour cela privilégier la concertation intra et inter-communautaire. Il faut aussi renforcer la capacité des associations professionnelles de l'élevage à prendre en charge la défense de l'accès des éleveurs aux ressources naturelles à tous les niveaux du cadre de concertation.